



EXTRAIT DU RAPPORT

OSC Spécialiste - 2024-2025

Placée sous la présidence du général Patrick TOUAK, la sélection des OSC-S s'adresse aux détenteurs d'une licence qui souhaitent œuvrer dans un domaine technique ou scientifique.

I – ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA SÉLECTION

11 – Préambule

Mise en œuvre pour la deuxième année sous la forme d'une sélection « type concours », son organisation s'est appuyée sur l'instruction n° 55500 du 12 mai 2022 relative au recrutement, à la formation et à l'emploi des officiers sous contrat de la Gendarmerie nationale.

111 – Une phase de présélection

Elle consiste en l'examen du dossier de chaque candidat, compte tenu des besoins identifiés par la Gendarmerie nationale dans les filières suivantes :

- Informatique (programmation/développement) ;
- Sciences du comportement et criminologie ;
- Cybersécurité, Sécurité des systèmes d'information, des réseaux et des fichiers ;
- Systèmes de radiocommunication et traitement du signal, Communications mobiles (Internet des objets, 5G, 6G) ;
- Électronique, systèmes embarqués, robotique ;
- Intelligence artificielle, mathématiques, statistiques, sciences de la donnée, traitements et bases de données, algorithmie ;
- Ingénierie et management des projets scientifiques ;
- Architecte et conception des systèmes d'information ;
- Ingénierie systèmes, réseaux et sécurité ;
- Architecture et ingénierie Cloud ;
- Renseignement,

Les dossiers comportent une lettre de motivation du candidat, un curriculum vitae et une copie des titres et des diplômes détenus. Aucune note n'est attribuée, les membres de la commission classent les dossiers en deux catégories : « proposé » ou « non proposé ».

112 – Des épreuves de sélection définies comme suit :

- **Une épreuve d'aptitude générale :**

Elle vise à mettre en valeur l'aptitude du candidat à l'état d'officier de gendarmerie au regard de sa personnalité et de sa motivation ainsi que de sa culture générale, ses facultés d'expression et de raisonnement, sa vivacité d'esprit, son équilibre émotionnel et son niveau de qualification. Elle s'articule en deux phases :

- une évaluation individuelle réalisée par un psychologue et destinée à éclairer le président de la commission sur l'adaptabilité du candidat à l'emploi. Cette évaluation ne nécessite aucune préparation particulière et comprend des tests de personnalité et un entretien oral ;
- un entretien individuel du candidat avec la commission (durée 50 minutes, dont 20 minutes de préparation : coefficient 5). Pour cet entretien, les examinateurs disposent, à titre indicatif, du dossier du candidat. Le candidat est invité à tirer 2 sujets au hasard pour choisir l'un d'eux. L'entretien débute par un exposé de 10 minutes sur un thème général se rapportant à des idées ou à des faits dont la connaissance est nécessaire à la compréhension du monde contemporain. Il se poursuit sous la forme d'un dialogue avec le jury orienté notamment vers les compétences liées à la filière choisie.

- **Des épreuves sportives (la moyenne des cinq notes est affectée du coefficient 1):**

- natation (50 m nage libre) ;
- course de vitesse (50 m) ;
- course de demi-fond (3 000 m) ;
- une épreuve de traction ou de suspension à la barre fixe ;
- une épreuve d'abdominaux.

12 – Données chiffrées

56 dossiers ont été déposés. 38 candidats ont été pré-sélectionnés.

13 candidats sont admis sur liste principale et aucun candidat sur liste complémentaire.

Filières des admis :

Architecte et conception des systèmes information : 1 candidat ;

Cybersécurité, Sécurité des systèmes d'information, des réseaux et des fichiers : 4 candidats ;

Informatique (programmation/développement) : 1 candidat ;

Ingénierie et management des projets scientifiques : 2 candidats ;

Renseignement : 5 candidats.

13 – Déroulement des épreuves orales et sportives de sélection

Les épreuves se sont déroulées dans de très bonnes conditions matérielles et sans incident au centre d'examen de l'AMGN (bâtiment LTN Darneau), dans les infrastructures sportives de la ville de Melun et du gymnase de l'AMGN.

Le service des sports de l'AMGN a pris en charge l'organisation des épreuves sportives.

II – PRÉSÉLECTION

Le jury a étudié 56 dossiers.

Sur les dossiers étudiés, 38 sont retenus pour l'oral. 5 candidats sont issus des CPT.

L'âge des profils présentés à l'oral varie de 23 à 40 ans, avec une moyenne de 28 ans.

21 – Critères principaux retenus par le jury

La réunion préparatoire de la pré-sélection du 18 novembre 2024 a permis une harmonisation des critères de sélection particulièrement utile aux jurys.

22 – Remarque sur la forme des dossiers présentés aux membres du jury

• Conditions :

Il appartient au candidat de fournir les pièces constitutives de son dossier en respectant les consignes données :

- lettre manuscrite adressée au ministre de l'intérieur ;
- CV ;
- diplôme équivalent à une licence ;
- certificat médical ;
- une photographie d'identité en couleur (pour les candidats militaires des autres armées et externes).

Les dossiers sont complets. Les présentations des CV et des lettres de motivations sont bonnes. Le niveau d'expression écrite des candidats est plutôt bon voire très bon. Chacun s'est attaché à présenter au mieux sa candidature.

Les lettres de motivations sont structurées mais la forme manuscrite peut parfois desservir certains candidats (propreté, corrections...). De plus certaines lettres sont beaucoup trop longues (au-delà de 3 pages).

Pour une sélection en admissibilité ces documents permettent de disposer simultanément de parcours de formation, des expériences professionnelles et des motivations du candidat sont une source suffisante d'informations pour emporter une décision.

Les points essentiels sont présents.

23 – Remarque sur le fond des dossiers transmis aux jurys

La fourniture du diplôme le plus élevé est insuffisant. Beaucoup de candidats se présentent avec des diplômes qui n'ont aucun lien avec la spécialité.

Certaines lettres de motivation sont des commentaires de CV. Les candidats expliquent pourquoi ils veulent devenir officier mais ils ne mentionnent presque jamais la spécialité.

Leurs expériences techniques mériteraient parfois d'être mieux décrites. Les valeurs morales, l'attachement à la patrie et le besoin d'être utile à la Nation sont bien décrites et font sens au regard de leur parcours.

Dans la filière renseignement, peu de lettres de motivation donnent à penser que les candidats connaissent les exigences induites par l'état d'officier de gendarmerie. La connaissance de l'institution n'est pas certaine voire totalement absente. De même, il transparaît des rédactions que la mission d'un officier spécialiste filière renseignement n'est pas, pour la plupart, exactement connue. Il est certain que la mission même de renseignement n'est pas cernée par de nombreux candidats. Les lettres présentent, sauf quelques rares exceptions, un contenu standard, sans relief, sans motivation et conviction réelles. L'esprit passe-partout des textes peine à convaincre sur l'enthousiasme réel de certains postulants.

III – ÉPREUVES ORALES ET SPORTIVES DE SÉLECTION

31 – Généralités

Les épreuves orales de sélection se sont déroulées du mardi 04 février au mercredi 12 février 2025 à Melun et les épreuves sportives le jeudi 13 février 2025 à la piscine et au stade de Melun, ainsi qu'au gymnase de l'AMGN.

26 candidats sur les 38 pré-sélectionnés se sont présentés à cette seconde phase de sélection. 25 aux épreuves de sport. Au terme des épreuves et après délibération, la commission a finalement retenu 13 candidats sur liste principale et aucun sur liste complémentaire.

32 – Appréciations par épreuve

321 – Épreuve d'aptitude générale

Les notes vont de 19 à 1 et la moyenne générale s'établit à 10,71.

Remarques sur la forme :

Pas de remarques particulières sur la forme de cette épreuve.

Remarques sur le fond :

Les dossiers composés d'un CV et d'une lettre de motivation permettent d'effectuer un sélection préalable assez objective même si les contenus des lettres sont parfois stéréotypés.

Il ressort néanmoins que :

- de nombreux candidats sont peu informés sur la gendarmerie, le statut officier, les conséquences professionnelles du concours OSC et la scolarité. Ce point est d'autant plus frappant et surprenant venant de certains candidats issus des classes prépas talents ;
- les candidats scientifiques, hormis les meilleurs, sont assez peu à l'aise avec l'exercice de l'oral sur une question de culture générale, pourtant contemporaine et sans difficulté particulière. Cette dernière demeure toutefois indispensable pour apprécier la capacité à structurer une pensée, à argumenter, l'esprit de synthèse et aussi la capacité à appréhender un sujet nouveau sous bref délai ;
- l'ajout cette année de la filière renseignement a permis de densifier le volume et la qualité globale des candidatures.

322 – Épreuves sportives

Les notes vont de 16,20 à 0,80 et la moyenne générale s'établit à 9,02.

Remarques sur la forme :

Les épreuves se sont déroulées sur le site du stade de la ville de Melun pour les 3km, 50m sprint, 50m nage libre et le site de l'AMGN pour les agrès.

Remarques sur le fond :

Les candidats n'étaient pas suffisamment préparés, tant sur le plan physique que matériel, compte tenu des résultats obtenus.

IV – CONCLUSION

Ce concours doit pouvoir trouver son public avec un bon équilibre entre conditions exigées (diplôme scientifique ou technique Bac+3) et conditions offertes (officier sous contrat « OG ») et l'absence de contraintes liées à l'âge du candidat, notamment pour un emploi sur la plaque parisienne (CLNAS).

En synthèse, ce concours a toute sa pertinence mais il est indispensable, de mettre en œuvre une communication offensive sur le public ciblé qui sont, en premier lieu, les titulaires d'une licence professionnelle issus des IUT, des BTS ou de licence classique (universités).

Le général Patrick TOUAK
Président de la commission de sélection

ORIGINAL SIGNÉ